

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL
MUNICIPAL, LUNDI LE 11 DÉCEMBRE 2023 À 19 HEURES, SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MADAME JOSIANE APPELBY, MAIRESSE.**

Les conseillers présents : Steven Allain
Caroline Bujold
Guillaume Poirier
François Poirier
Laurent St-Onge
Yves Barriault

Est également présente : Madame Annick Duguay Cormier, directrice
générale et greffière-trésorière.

.....

249-12-2023 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse ouvre la séance à 19 h et elle invite les élus à prendre en considération l'ordre du jour.

.....

250-12-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté et qu'il demeure ouvert à toute modification.

.....

251-12-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal du 13 novembre 2023 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 13 novembre 2023.

.....

252-12-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 novembre 2023 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 27 novembre 2023.

.....

253-12-2023 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire antérieure ;

Il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de 64 996,81 \$. La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à procéder dans les limites de ces crédits.

.....

254-12-2023 APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-02 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 3 885 439 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR LA CONSTRUCTION DE LA CELLULE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE NO 5 DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) DE SAINT-ALPHONSE ET LE RECOUVREMENT FINAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alphonse est membre de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure («RGMRAB») ;

CONSIDÉRANT QUE le 23 novembre 2023, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure a résolu d'adopter un règlement d'emprunt décrétant une dépense n'excédant pas 3 885 439 \$ et un emprunt du même montant pour la construction de la cellule d'enfouissement technique no 5 du lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Alphonse et le recouvrement final;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alphonse a reçu copie de ce règlement d'emprunt portant le #2023-02 dans les 15 jours de son adoption ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit aujourd'hui de la première séance ordinaire de la Municipalité depuis la réception du règlement d'emprunt # 2023-02;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alphonse, conformément à l'article 607 du *Code municipal du Québec*, approuve le règlement d'emprunt # 2023-02 de la Régie intermunicipale de gestion de matières résiduelles Avignon-Bonaventure et lui en donne avis en lui transmettant une copie de la présente résolution.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Guillaume Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse approuve le règlement d'emprunt # 2023-02 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au secrétaire-trésorier de la RGMRAB, monsieur Antoine Audet.

.....

255-12-2023

BUDGET 2024 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES AVIGNON-BONAVENTURE (RGMRA)

CONSIDÉRANT QUE le 14 septembre 2023, la RGMRA est devenu propriétaire de l'ensemble des actifs reliés au Lieu d'enfouissement technique de St-Alphonse ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les Cités et villes et 603 du Code municipal, la RGMRA dresse son budget chaque année pour le prochain exercice et doit le transmettre pour adoption à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de budget pour l'année 2024 a été approuvé par les membres du conseil d'administration de la RGMRA lors d'une réunion tenue le 23 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de budget approuvé a été transmis aux municipalités membres de la RGMRA;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alphonse est membre de la RGMRA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers, que la Municipalité de Saint-Alphonse adopte le budget 2024 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au secrétaire-trésorier de la RGMRA, monsieur Antoine Audet.

.....

256-12-2023

OMH CONTRIBUTION AU BUDGET / VERSEMENT 2023

Il est attendu que la Municipalité de Saint-Alphonse contribue chaque année afin de diminuer le déficit d'exploitation de l'OMH ;

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers de verser à l'Office municipal d'habitation de Saint-Alphonse un montant de 6 581 \$ pour l'année 2022 selon le rapport d'approbation produit par la Société d'habitation du Québec en août 2023.

.....

257-12-2023

OMH PROGRAMME SUPPLÉMENT LOYER 2023

Il est attendu que la Municipalité de Saint-Alphonse verse chaque année à l'Office municipal d'habitation de Saint-Alphonse un montant représentant 10% du coût du supplément au loyer pour l'année en cours à l'OMH ;

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers de verser à l'Office municipal d'habitation de Saint-Alphonse un montant de 213,80 \$ pour l'année 2023 selon le tableau annuel du Programme de supplément au loyer reçu de la Directrice de l'OMH le 8 décembre 2023.

.....

258-12-2023

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – MONTANT DÛ ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Bonaventure, un extrait de l'état des taxes préparé par la greffière-trésorière, comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par la conseillère Caroline Bujold, et résolu à l'unanimité des conseillers, que la greffière-trésorière, Annick Duguay Cormier, transmette, avant le 15 décembre 2023, au bureau de la MRC de Bonaventure, l'extrait de l'état des taxes préparé par la greffière-trésorière comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires joint en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à chaque centre de services scolaire ou de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire où sont situés tels immeubles.

.....

259-12-2023

ADJUDICATION CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité GFL environnemental Inc et Exploitation Jaffa à nous soumettre par simple demande de prix une offre pour le contrat de collecte et de disposition des matières résiduelles pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour 39 collectes régulières et une collecte d'encombrant ;

CONSIDÉRANT QUE ILes offres reçues sont les suivantes :

Exploitation Jaffa Inc: 30 267,17\$

GFL Environnemental Inc 38 899,93\$

POUR CES MOTIFS : il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre d'Exploitation Jaffa au montant de 30 267,17 \$ taxes incluses pour le contrat de collecte et de disposition des matières résiduelles pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour 39 collectes régulières et une collecte d'encombrant et ce, conformément aux directives émises par la Municipalité lors de l'invitation, et nous autorisons la mairesse, madame Josiane Appleby à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

.....

260-12-2023

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE FORMATION DES POMPIERS

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce Règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse prévoit la formation de 2 « pompier 1 », 4 « officier non urbain » et de 10 « RCR/DEA » au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Bonaventure en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Guillaume Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Bonaventure.

.....

261-12-2023

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS À DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-Alphonse, l'information appropriée concernant le type et le volume de la

ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2023 en cours.

Nom des chemins sollicités	Longueur à compenser (KM)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés/an
Principale Est	0,10	Bois brut	1000 et +
Route Marcellin	1,41	Bois brut	1000 et +
Ch. des Ruisseaux Ouest	0,96	Bois brut	1000 et +
Route Barriault	0,30	Bois brut	1000 et +

POUR CES MOTIFS : il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 2,77 km.

.....

262-12-2023 CALENDRIER DE SÉANCES ORDINAIRES POUR 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19 heures au Centre communautaire de Saint-Alphonse :

15 janvier	8 juillet
12 février	12 août
11 mars	9 septembre
8 avril	7 octobre
13 mai	11 novembre
10 juin	9 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

.....

263-12-2023 SERVICE INFORMATIQUE – RENOUELEMENT DES CONTRATS

Il est proposé par le conseiller le conseiller Steven Allain, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler pour l'année 2024 le contrat d'entretien et de soutien des

applications du système informatique de PG Solutions pour le logiciel de gestion municipale et les mises à jour au coût de 7 429,93 \$ taxes incluses et nous partagerons les coûts en parts égales avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.

.....

264-12-2023 RENOUELEMENT – POLICE D’ASSURANCE POUR 2024

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller François Poirier, et résolu à l’unanimité des conseillers de renouveler pour l’année 2024 notre police d’assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), courtier AGP Assurance, payable à l’ordre de FQM assurances inc en effectuant les modifications en annexe (retrait du LET).

.....

265-12-2023 PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR)

ATTENDU QUE le Programme d’aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d’améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d’application du Programme d’aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l’exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 7 000 \$ toutes taxes incluses, et que l’aide financière demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable – Direction des aides aux individus et aux entreprises est de 6 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse doit autoriser le dépôt de la demande d’aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentant à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier, appuyée par la conseillère Caroline Bujold et il est unanimement résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse autorise la présentation d’une demande d’aide financière; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée; certifie qu’Annick Duguay Cormier ou Annie Dupéré est autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d’aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

.....

266-12-2023 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 132 088,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023-2024 (05065);

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

.....

267-12-2023 DÉNEIGEMENT – RUE PRINCIPALE EST

Il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Donat Bujold, Julie Poirier à effectuer le déneigement à partir de la limite de Saint-Siméon et Saint-Alphonse, rang 8 vers Saint-Alphonse jusqu'à la virée de la rue Principale Est, hiver 2023-2024, et ce, conformément à notre résolution 291-12-2016 « Déneigement des chemins municipaux ».

.....

268-12-2023 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 339-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME # 272-2013

Considérant le dépôt du projet de règlement modifiant le règlement numéro 272-2013 « plan d'urbanisme » de la municipalité de Saint-Alphonse, portant le numéro 339-2023, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 octobre 2023 ;

Considérant l'avis de motion donné par la conseillère Caroline Bujold lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 octobre 2023 ;

Considérant la consultation publique qui s'est tenue le 11 décembre 2023 à 18h45 ;

Considérant qu'aucun commentaire n'a été soumis ;

La mairesse mentionne l'objet du Règlement, sa portée, son application et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour approbation ;

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers que le Règlement numéro 339-2023 modifiant le Règlement numéro 272-2013 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Saint-Alphonse soit adopté.

Ce Règlement numéro 339-2023 est disponible sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante www.st-alphonsegaspesie.com, et au bureau de la municipalité de Saint-Alphonse pour fin de consultation.

.....

269-12-2023 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 340-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 274-2013 (RÈGLEMENT DE ZONAGE) DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

Le conseiller Yves Barriault donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse, le règlement numéro 340-2023 modifiant le Règlement numéro 274-2013 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Alphonse sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence d'abroger toutes les dispositions relatives à l'abattage d'arbres en milieu forestier privé ce, en conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Alphonse, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du Règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

.....

270-12-2023 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 340-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 274-2013 « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de Règlement numéro 340-2023 modifiant le Règlement numéro 274-2013 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Alphonse soit adopté et soumis à une consultation publique.

La population et les organismes de la Municipalité de Saint-Alphonse seront consultés lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 15 janvier 2024 à 18h45, au Centre communautaire situé au 140, rue Principale Ouest à Saint-Alphonse.

Ce projet de Règlement numéro 340-2023 est disponible sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante www.st-alphonsegaspesie.com, et au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse pour fin de consultation.

.....

271-12-2023 PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports et de la Mobilité (MTMD), pour

représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTMD, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

Il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMD dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse, confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2024 par une contribution financière de 2 059 \$.

.....

272-12-2023 PUBLICITÉ CHNC

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter des vœux publicitaires de Noël pour un montant de 140 \$ plus taxes.

.....

273-12-2023 DEMANDE DU COMITÉ DE LA GUIGNOLÉE

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers de verser 500 \$ à la Guignolée St-Alphonse.

.....

274-12-2023 REGROUPEMENT GASPÉSIEEN DU LOISIR MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la cotisation 2023-2024 pour le Regroupement gaspésien du loisir municipal au coût de 100 \$.

.....

275-12-2023 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

.....

275-1-12-2023 CLÔTURE

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19 h 15.

Josiane Appleby,
Mairesse

Annick Duguay Cormier,
directrice générale et greffière-trésorière

Je, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....